Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20261016-16102026_13-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE**
**29390 LEUHAN**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, MARCHAND Anthony, DAUMAS Nathalie, JAFFRÉ Marc, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, RIVOAL Mathieu, JORAND Delphine, BAUDET Jennifer.

Madame Michelle TROALEN donne procuration à Monsieur Michel LE ROUX
Monsieur Jean-pierre SELMY donne procuration à Monsieur Alain LAURIER

Madame Myriam DUIGOU a été nommée secrétaire.

**Convocation :**
**le 16 septembre 2022**

**Nombre de conseillers :**

**en exercice : 15**
**présents : 13**
**votants : 15**

## OBJET: Construction de 4 logements rue de Goarem : Subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 septembre 2022 le Conseil Municipal avait autorisé FINISTERE HABITAT à réaliser 4 logements locatifs sociaux, sur la parcelle cadastrée I 115, en cédant à FINISTERE HABITAT le terrain viabilisé (par la commune de Leuhan) pour un montant de 10.50 € le m².

Il rappelle également que par délibération en date du 25 juin 2025 le Conseil Municipal avait autorisé la cession de la parcelle I 115, viabilisée, à l'euro symbolique, et exonération de la taxe communale.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de FINISTERE HABITAT qui sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € pour la construction des 4 logements locatifs rue de Goarem.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 € à FINISTERE HABITAT dans le cadre de la construction de 4 pavillons rue de Goarem
- De réaliser un revêtement sur la nouvelle voie située au nord du terrain

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

